

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 JUILLET 2019 À 18 H
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUC**

Sont présents : Monsieur Jean Perron, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Anabelle Grosjean, secrétaire

Sont absents : Monsieur Pierre Hallé, conseiller district n° 1
Monsieur Jim O'Brien, conseiller district n° 2
Madame Emmanuelle Roy, district n° 5

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1. Octroi de contrat / Construction d'un nouveau centre communautaire
 - 3.2. Autorisation de signature / Aide financière / Programme Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCM)
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR

146-07-2019 2.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉE par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Le point 3.1 est reporté à une séance ultérieure.

3. AFFAIRES COURANTES

3.1. Octroi de contrat / Construction d'un nouveau centre communautaire

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

147-07-2019

3.2. Autorisation de signature / Aide financière / Programme Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCM)

ATTENDU QUE la Ville désire procéder au réaménagement de l'intérieur de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac afin d'assurer un meilleur accès à la population;

Attendu que la Ville désire dynamiser le site de la Chapelle en y organisant des activités culturelles destinées non seulement aux citoyens de Fossambault-sur-le-Lac, mais également aux villes avoisinantes;

ATTENDU les plans déposés par la firme Boucher et Lachance, architectes;

ATTENDU QUE la Ville désire déposer un projet de réaménagement de l'intérieur de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac dans le cadre du programme Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCM);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCM) relativement au projet de réaménagement de l'intérieur de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

148-07-2019

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 18 h 10.

Jean Perron, maire

Jacques Arsenault, greffier